

## **Compte-rendu réunion du Conseil Municipal**

**Du 23 Février 2010.**

**Lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.**

### **1)Finances – Compte Administratif 2009**

**Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée délibérante doit approuver le Compte Administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur DURAND Patrick, lequel est présenté sous forme de tableau annexé à la délibération.**

**Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2009 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.**

**Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2009 tel qu'il est présenté au tableau annexé à la délibération, lequel peut se résumer ainsi :**

**Excédent de Fonctionnement 73 113,43 €**

**Déficit d'Investissement 124 658,59 €**

**Excédent Globale 67 030,43 €**

**Une délibération est prise en ce sens.**

### **2)Finances**

**Monsieur le Maire nous informe qu'actuellement la Commune n'a aucune ligne de trésorerie d'ouverte et que pour palier aux dépenses engagées en ce début d'année, il serait souhaitable d'en ouvrir une. Il nous propose le contrat établi par le Crédit Agricole Centre Est de Beaupaire pour un montant de 60 000 €.**

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ouvrir cette ligne**

### **3)Droit de Stationnement**

**Monsieur le Maire nous informe que la Commune reçoit de nombreuses demandes d'autorisation de stationnement sur le domaine public de la part de sociétés de vente d'outillage notamment, pour une vente ou livraison ponctuelle de quelques heures. Il nous propose au vu des demandes et pour ne pas nuire aux commerces du secteur tout en autorisant ce type de vente, l'instauration d'un droit d'occupation du domaine public pour les activités commerciales. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que toute demande d'occupation du domaine public à des fins commerciales sera soumise à une redevance d'occupation du domaine public de 15, 26 € par jour.**

**Une délibération est prise en ce sens.**

### **4)Vacations funéraires**

**Monsieur le Maire nous expose que la Loi N° 2008-1350 du 19 Décembre 2008 relative à la législation funéraire a réformé le régime des vacations funéraires. Dans un souci de simplification des formalités administrative imposées aux familles lors d'un décès, le**

**législateur a restreint le nombre d'opérations funéraires qui sont soumises à la surveillance des services de police.**

**Sans préjudice des opérations de surveillance inscrites dans la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales, seules les opérations suivantes limitativement énumérées au niveau législatif feront désormais l'objet d'une surveillance effectué par l'agent de police municipale (garde champêtre) :**

**-Transport de corps hors de la commune de décès,  
-Opérations d'exhumation, de translation et de ré inhumation des restes mortels (notamment à l'occasion de la reprise des concessions funéraires).**

**Le montant unitaire de la vacation funéraire doit désormais s'établir entre 20 et 25 €. Il nous propose de fixer ce montant à 25 €, après en avoir délibéré le Conseil Municipal fixe à 25 € le montant de la vacation funéraire.**

**Une délibération est prise en ce sens.**

#### **5)D.G.E 2010**

**Monsieur le Maire nous informe que la demande D.G.E. 2010 pour la salle d'activités pédagogiques dans la cour de l'école a bien été déposée. La Sous-préfecture nous a informé que nous ne pouvions pas inclure dans cette demande les devis de mobilier. Il y a lieu donc de reprendre une délibération modifiant le coût des travaux s'élevant maintenant à 14 212,04 € H.T.**

**Le Conseil Municipal donne son accord.**

**Une délibération est prise en ce sens.**

#### **6)Personnel Communal**

##### **Service Technique**

**Monsieur le Maire nous informe de la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Contractuel à temps non complet de 17 Heures 30 Hebdomadaires pour des besoins occasionnels, en raison de la surcharge de travail concernant l'entretien des locaux et les espaces verts.**

**Il nous propose de recruter une personne contractuelle à durée déterminée du 1er Avril 2010 au 31 Août 2010.**

**Une délibération est prise en ce sens.**

**Monsieur le Maire nous propose pour cet emploi Monsieur DESPIERRE Jacky qui déjà fait le même type de travail pour la commune l'an dernier.**

**Le Conseil Municipal donne son accord.**

##### **Service Administratif**

**Monsieur le Maire nous informe du souhait de Madame DOGAN Gaëlle de ne pas renouveler son contrat au sein du secrétariat. Suite à cette information, la Commission recrutement s'est de nouveau réunit et a réétudier les curriculum vitae des candidates qui avaient passer l'entretien. Après contact avec deux d'entre elles, Monsieur le Maire nous informe que le choix s'est porté sur Madame JARNIAC Delphine qui prendra son poste le 1er Avril 2010.**

## **7)P.L.U.**

**Monsieur le Maire nous fait un diagnostic de la 1ère phase concernant les réunions effectuées. Aucunes surprises sur le travail entrepris par le cabinet INTERSTICE qui effectue un travail sérieux et conforme aux demandes de la commune.**

**Le conseil Municipal demande de statuer sur les demandes de permis de construire à venir en raison de la saturation de la lagune. Lors de réunions précédentes le Syndicat de l'Eau avait suggéré de ne plus délivrer d'accord pour les constructions à venir.**

**Monsieur le Maire demandera une rencontre avec celui-ci afin d'éclaircir le sujet sur ces autorisations de permis de construire.**

**Un contact est également en programmation avec le propriétaire pour l'acquisition du terrain se trouvant à côté de l'actuelle lagune en vue d'une nouvelle construction de station. Dossier à suivre.**

## **8)Ecole Communale**

**Deux propositions d'architectes pour le remplacement du préfabriqué nous sont parvenues. L'une pour un montant de 160 000 € et l'autre pour 200 000€.**

**La demande de D.G.E étant à préparer pour décembre 2010. Monsieur PRAS Jocelyn nous propose de demander un autre avis. Le conseil accepte. Dossier à suivre.**

## **9)Commissions Communales**

**Monsieur GAUDIN Bernard demande à ce que la commission voirie – sécurité- travaux soit dédoublée par un représentant de chaque secteur afin de permettre un meilleur suivi des dossiers en cours.**

**Après discussion, Monsieur PRAS Jocelyn aura la charge de la sécurité des bâtiments, Monsieur DUCLOS Laurent celle de la voirie et Monsieur BLONDEAU Jean-Jacques celle des travaux.**

## **10)Questions diverses**

### **Commission Fleurissement⊗**

**Madame MEGUERDITCHIAN Cécile nous fait un bilan de la réunion avec la commission.**

**Quatre nouvelles jardinières ont été achetées.**

**La commission propose de mettre en place un labyrinthe de buis à l'air de jeux. Le conseil ne se prononce pas immédiatement et demande un temps de réflexion.**

**Les bancs de l'Espace Morlière et sur le terrain de boules sont en très mauvais états. La commission travaux va se pencher dessus afin de se renseigner pour la mise en place de bancs en béton ou autres matériaux ainsi qu'au niveau de la Place de la Confrérie.**

**La Commission demande également qu'un nettoyage plus régulier de l'Espace Morlière soit fait aux employés communaux surtout en période de feuilles mortes. L'accès piéton sous le porche est dangereux et glissant.**

### **Demande de Monsieur HOSPICE Stéphane - Snack⊗**

**Madame FOYER Delphine nous fait part de la demande du propriétaire du snack, Monsieur HOSPICE Stéphane, pour utiliser une partie du terrain communal afin de lui permettre d'installer quelques tables aux beaux jours.**

**Le Conseil Municipal n'y voit pas d'opposition et demande que Monsieur HOSPICE Stéphane fasse une proposition d'aménagement et de délimitation de l'espace. Dossier à suivre.**

#### **C.C.A.S⊗**

**Madame MEUNIER Suzanne nous fait le bilan du loto qui a rapporté un bénéfice de 2 290€. Après réunion des membres du CCAS, il a été décidé de reverser 900 € à l'AFIPAEIM, 900 € à l'A.F.M et 200 € au Secours Catholique.**

#### **Activités Economiques⊗**

**Monsieur GAUDIN Bernard nous informe que la commission marché économique se réunira prochainement pour évoquer la situation actuelle et le devenir du marché du samedi matin.**

#### **Personnel Communal⊗**

**Monsieur le Maire nous explique que les heures de travail des employés communaux qui interviennent le dimanche sont récupérées par des heures de congés. Il nous propose de se renseigner afin que ces heures du dimanche soit rémunéré. Le Conseil Municipal ne refuse pas cette idée. Cette hypothèse sera abordée lors de la prochaine réunion finance. Dossier à suivre**

**Le prochain conseil municipal est fixé au  
Lundi 29 Mars 2010 à 19 heures**